

INFO'

NOAILLAN

Elections Municipales

DOSSIER SPÉCIAL p 4-5



ÉDITO / ACTUALITÉS p 2

AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES p 3

ENVIRONNEMENT p 6

PÔLE SÉNIORS p 7

AGENDA / ASSOCIATIONS p 8



L'ÉDITO DU MAIRE



Le bulletin municipal que vous venez de recevoir, le dernier de cette fin d'année, est pour moi l'ultime occasion d'écrire mon éditorial puisque j'ai décidé de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales.

J'éprouve quelques regrets pour ce mandat telles les lettres anonymes, (les expéditeurs se reconnaîtront) et les incivilités de plus en plus importantes sur la commune, et le vivre ensemble.

Je souhaite réinsister sur deux actes importants qui sont la solidarité et le partage. Ils sont en effet nécessaires à la vie de tous les jours et se traduisent par des gestes simples : parler à son voisin, garder un œil attentif sur nos anciens. Tout cela servira à rompre l'isolement.

Mais décembre, c'est aussi les lumières de Noël qui donnent un air de fête.

Je voudrais au nom du conseil municipal vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.

Jean-Pierre AUROUX

ACTUALITÉS

LES VŒUX DE LA MUNICIPALITE

DIMANCHE 05 JANVIER 2020

Mr Jean-Pierre Aurox Maire de Noaillan, accompagné des adjoints et des conseillers municipaux, présenteront aux administrés les vœux de la municipalité pour la nouvelle année le dimanche 05 janvier à 11h00 à la salle des fêtes de Noaillan.

Ce moment de partage sera suivi d'un verre de l'amitié.

L'ETAT CIVIL

BILAN ANNUEL

Au cours de l'année, nous avons recensé 9 décès. Nous présentons toutes nos condoléances aux familles des défunts.

Nous avons célébré 6 mariages : tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !

7 Noaillannais ont vu le jour, nous leurs souhaitons la bienvenue et félicitations aux heureux parents



RECENSEMENT MILITAIRE

DÉMARCHE OBLIGATOIRE DÈS 16 ANS

Le recensement militaire ou citoyen est obligatoire pour les filles et les garçons. La demande doit être effectuée dans les trois mois suivant l'anniversaire des 16 ans auprès de la mairie de Noaillan. Le

recensement permet de convoquer les jeunes à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ainsi que l'inscription automatique sur les listes électorales.



LE GOÛTER DES AINÉS

DIMANCHE 12 JANVIER 2020

Le dimanche 12 janvier 2020, les seniors de la commune seront conviés à partir de 15h00 à la salle des fêtes afin de passer un moment de partage, d'échange et de convivialité pour fêter la nouvelle année.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE
RAPPEL

Nous vous rappelons que la mairie de Noaillan ne délivre plus de cartes nationales d'identité.

Dans le Sud-gironde, seules les mairies de Bazas, Langon et Saint-Symphorien ont conservé ces compétences.

La constitution de votre carte reste gratuite sauf en cas de vol ou de perte : le renouvellement vous coûtera alors 25 € correspondant au prix du timbre fiscal.

La carte biométrique a deux avantages : la simplification des démarches et la lutte contre la fraude, notamment les usurpations d'identité. Vous devez faire une pré-demande sur le site officiel de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

Les documents nécessaires à la demande sont : une pièce d'identité en cours de validité, le livret de famille des parents, un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité ou de téléphonie) ainsi que tout autre document nécessaire à la justification de la nationalité française du jeune.

Une attestation de recensement sera délivrée par le Centre du Service National de Bordeaux (CSN), elle sera indispensable pour s'inscrire aux examens et concours tels que le permis de conduire ou le baccalauréat. **Aucun duplicata ne sera délivré.**

NOËL DES LUTINS UN ENCHANTEMENT



Consultez l'actualité de l'école, le règlement intérieur de l'école, le Guide de l'écologiste, et les menus de cantine directement sur le site : ecole.noaillan.fr !

L'association « Drôles d'asso », en partenariat avec la mairie, l'école Simone Veil, l'association Ami-mot et le Comité des fêtes, a organisé la fête de Noël le dimanche 15 décembre 2019.

Cette journée, placée sous le signe de la magie de Noël, s'est déroulée dans la joie et la convivialité malgré les températures hivernales.

Au milieu des étals des divers exposants, les visiteurs ont pu découvrir des produits de beauté, des objets faits à la main, douceurs variées, un atelier de bricolage ainsi que l'exposition des Lutins dans la salle du Conseil. La matinée s'est conclue par la danse des Lutins.

A noter la présence des Conseillers Municipaux Jeunes, qui ont décoré les sapins de Noël dressés sur la place, créé des étoiles, proposé un troc de décorations et participé au Téléthon en organisant une course relais « je peux courir ».

En effet, dans le cadre de cette journée, des animations en faveur du Téléthon ont été proposées. Un stand d'information a été mis à disposition ainsi qu'une boîte de dons, permettant d'aider la recherche contre les maladies génétiques. Les plus jeunes ont participé à un concours de dessin.

La journée s'est poursuivie par la diffusion gratuite du film « MADAGASCAR 3 » à la salle des fêtes. Nous remercions l'association Ami-Mot à l'origine de cette belle action.

Une fête de Noël n'est rien sans la venue du Père Noël qui a fait son apparition dans le courant de l'après-midi, pour le plus grand bonheur des enfants.

Nous remercions l'ensemble des organisateurs pour leur investissement, ainsi que tous les bénévoles qui ont également contribué à la réussite de cet événement.

Joyeux Noël à tous, à l'année prochaine !

L'ÉCOLE À CIEL OUVERT DES LUTINS AU DOMAINE DUBERNET



Les élèves de petite et moyenne section de l'école Simone Veil deviennent des petits explorateurs de nature dans le parc du Domaine Dubernet.

Tous les jeudis, depuis le 26 septembre, la classe se passe à l'extérieur. La journée est rythmée par des activités nature, l'environnement permettant d'apprendre, d'explorer de façon libre, de créer, d'imaginer, de sentir, de toucher... La nature crée ainsi des passerelles entre "l'école du dehors" et "l'école du dedans".



DES FÉES À LA CANTINE LA SEMAINE DU GOÛT

Pour la première année, les fées se sont invitées à la cantine pour faire découvrir aux enfants de nouvelles saveurs et des secrets de fabrication.

Les fées, dans leur royaume des fruits et légumes, ont permis au cours de la semaine du goût de faire découvrir aux enfants de nouvelles façons de consommer certains aliments.

De nombreuses animations ont été proposées au cours des différents temps de la journée comme la préparation de la pâte à pizza, la fabrication du pain, de yaourts.





UN PEU D'HISTOIRE

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN FRANCE

C'est un abbé de Saint Germain des Prés qui emploie au 9^{ème} siècle le terme de « maior » pour désigner celui qui dirige un domaine. Au 18^{ème} siècle, le terme « maire » remplace « maior ».



Au cours de la révolution française de 1789, les 44 000 municipalités sont créées en remplacement des paroisses, avec à leurs têtes un maire et des conseillers élus. Les seuls électeurs sont ceux qui payent un impôt au moins égal à 3 jours de travail : il

s'agit d'un scrutin censitaire. Pour être élu, il faut être encore plus aisé et payer un impôt au moins égal à 10 jours de travail. Le maire, ou agent municipal est élu pour 2 ans et ce, pour la première fois en février 1790. Des élections se succéderont en novembre 1791 et novembre 1792.

Au cours de cette période agitée de notre histoire, les modalités d'élection des conseillers ou des maires seront souvent modifiées. Ainsi en 1800, les maires et les conseillers municipaux sont nommés par le Préfet.

De 1830 à 1848, les conseillers municipaux sont élus par les hommes de plus de 21 ans et ceux qui ont le plus de revenus. Le maire et son adjoint sont nommés par le Préfet parmi les conseillers

En 1848 le suffrage universel est proclamé, pour les hommes âgés de plus de 21 ans uniquement, sans condition de ressource, les conseillers qui doivent avoir plus de 25 ans élisent leur maire et leur adjoint.

En 1852, Louis Napoléon Bonaparte ne modifie pas le système d'élection des conseillers, mais c'est à nouveau le Préfet qui désigne le maire et les adjoints, et pas forcément parmi les conseillers élus.

A partir de 1871, c'est le système actuel qui est mis en place, qui subira des évolutions successives, les deux principales étant le droit de vote des femmes et leur éligibilité en 1944, et le changement de l'âge de la majorité porté à 18 ans en 1974.

Dans le cadre de notre commune, le premier Maire MR DESBATS Bertrand a été élu en 1823.



Dossier spécial

DE NOS JOURS

L'ORGANISATION MUNICIPALE

CONSEILLERS MUNICIPAUX, ADJOINTS, MAIRE : QUEL EST LE RÔLE DE CHACUN ?

Le conseil municipal



Son rôle

C'est le conseil municipal qui élit le maire. Il décide du budget de la commune (quelles ressources, quelles dépenses), s'il faut construire un stade, des écoles, des espaces verts, mettre en place un tramway, le ramassage des poubelles, le stationnement...

Il comprend **tous les conseillers municipaux élus par la population lors des élections municipales**. Différentes tendances peuvent être représentées. Il y a donc souvent une **majorité** (qui a été élu et qui soutient le maire) et une **opposition**.

La municipalité



La municipalité est formée du **maire et de ses adjoints**. Ils sont élus parmi les conseillers municipaux dans les jours qui suivent les municipales. **Le maire peut déléguer une partie de ses pouvoirs à ses adjoints** qui seront alors chargés de « suivre » un domaine particulier des affaires de la commune.

Source : pdcpt.over-blog.com

Les rôles du Maire



Les conseillers communautaires

Certains conseillers municipaux **représentent la commune** au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles.

Source : pdcpt.over-blog.com

DE NOS JOURS

NOMBRE ET ELECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le nombre de sièges à pourvoir au conseil municipal est établi en fonction du nombre d'habitants. Ce nombre est fixé par la loi, de 7 sièges pour les communes de moins de 100 habitants à 69 sièges pour celles de plus de 300 000 habitants. Le nombre de conseillers municipaux varie selon la taille de la commune : le décret du 27 janvier 1977 détermine ce nombre en fonction des tranches de population de la commune, de 9 membres pour les plus petites communes jusqu'à 49 pour les villes de plus de 300 000 habitants.

Lors des prochaines élections municipales, les électeurs de la commune de Noailan désigneront 19 conseillers municipaux.



ÉLECTIONS MUNICIPALES : 15 ET 22 MARS 2020

INSCRIPTIONS SUR LES LISTE ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales des habitants majeurs de la commune de résidence s'effectuera **jusqu'au 7 février inclus**.

Pour procéder à votre inscription : veuillez vous rendre en mairie, aux horaires d'ouverture du secrétariat, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent (un échéancier n'a pas de valeur de justificatif).

- * Avoir un domicile réel dans la commune ou y résider depuis 6 mois au moins et leurs enfants de moins de 26 ans.
- * Pour les administrés ayant emménagé récemment, pensez à venir vous inscrire pour pouvoir voter lors des prochaines élections.

S'INSCRIRE

Avoir 18 ans, disposer de la nationalité française, jouir de ses droits civiques et politiques. Les ressortissants d'un état membre de l' Union européenne résidant en France peuvent voter aux élections municipales.

VOTER

Pour voter lors des élections, il vous suffit d'être inscrit sur la liste électorale. Les administrés ayant eu 18 ans au cours de l'année 2019, sont inscrits sur les listes de leur commune de résidence à condition qu'ils aient effectué les démarches de recensement citoyen à leurs 16 ans (pensez tout de même à venir vérifier votre réelle inscription auprès du secrétariat de mairie). Pour les administrés déjà inscrits sur la liste électorale de la commune, aucune démarche n'est à effectuer.

PROCURATIONS

Elles doivent s'effectuer auprès de la gendarmerie de secteur.

La procuration permet à un électeur ne pouvant pas voter le jour de l'élection de mandater une personne votant dans la même commune pour voter en son nom.

Une procuration est valable un an, ou pour une élection donnée.

MODE DE SCRUTIN DANS VOTRE COMMUNE

FONCTIONNEMENT DES ELECTIONS

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 a abaissé à 1000 habitants le seuil de scrutin de liste. La commune de Noaillan se situant au dessus de ce seuil avec à ce jour 1716 habitants recensés au 1er janvier 2019, les élections auront par conséquent lieu selon un mode de scrutin de liste à la proportionnelle, à deux tours. Les listes devront être paritaires.

Depuis les élections de mars 2014, les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers communaux : dans les communes de 1000 habitants et plus, les conseillers communautaires sont élus selon un système de fléchage, soit un bulletin avec

deux listes distinctes (la liste municipale, la liste des conseillers communautaires).

La parité homme/femme doit être respectée. Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux, à savoir six ans.

Application de la règle du premier quart : tous les candidats présentés dans le premier quart de la liste intercommunale doivent figurer, de la même manière et dans le même ordre, en tête de la liste municipale.

LE VOTE : Pour être élu au premier tour, il faut qu'une liste obtienne la majorité absolue (50% des voix plus une). Elle reçoit alors la moitié des sièges à pourvoir. L'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant au moins 10% des voix. En cas de second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir.

Les élections municipales de la commune de Noaillan se dérouleront dans la salle du conseil. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité et de votre carte électorale.

VOUS NE POURREZ PAS RAYER OU AJOUTER DES NOMS, NI MODIFIER L'ORDRE DE PRESENTATION DES CANDIDATS

RECYCLER VOS SAPINS

UN GESTE POUR LA PLANÈTE

Cette année afin, de rester dans ligne de l'écologie, le SICTOM nous met à disposition un broyeur pour le recyclage des sapins de Noël.

Nous vous invitons à déposer vos sapins aux containers de recyclage en face du Domaine Dubernet du vendredi 10 janvier au lundi matin 13 janvier.

Vous aurez, si vous le souhaitez, la possibilité de récupérer le broyat de votre sapin en vous rendant directement sur place le lundi 13 janvier.

Le broyat qui ne sera pas récupéré sera donné à un permaculteur de la commune.

RAPPEL AUX USAGERS

Nous vous rappelons que même en période hivernale, l'utilisation de vos engins à moteur est règlementé.

USAGES DES ENGIN À MOTEUR

Jours ouvrés	8h30 - 12h00	14h30 - 19h30
Samedis	9h00 - 12h00	15h00 - 19h00
Dimanches	10h00 - 12h00	INTERDIT

UNE ACTION CITOYENNE

LA JEUNESSE SENSIBLE À NOTRE ENVIRONNEMENT

Au cours des vacances scolaires d'octobre, la municipalité a eu le plaisir de faire la connaissance de deux jeunes écocitoyennes.

Lola CHADOUTAUD et Elena ROUSSOV ont pris l'initiative de collecter les déchets qu'elles ont trouvé en marchant le long des routes du village. En discutant avec elles, elles nous ont fait part que leur démarche était dû à l'éducation qu'elles ont reçue, ainsi

qu'au fait qu'elles sont sensibles à notre environnement. Elles participent régulièrement à des manifestations et des conférences sur le climat et l'environnement.

Elles ont créé un compte Instagram pour sensibiliser un grand nombre de citoyens et inciter les personnes à les rejoindre pour mener des actions communes.



lessaltimbanks

PROTECTION DU POTAGER EN HIVER

LA COUVERTURE VÉGÉTALE

Pour **préparer le sol du potager pour l'hiver**, le couvrir est un très bon moyen d'éviter qu'il ne s'abîme. Les **matières végétales** vont permettre de limiter, même d'éliminer l'érosion du sol. Sans cela, on constate que les assauts des pluies, des coups de vent de plus en plus nombreux, en alternance avec les périodes de grands froids, des événements qui se succèdent aux autres pendant des semaines, peuvent aboutir au « **lessivage** » du sol, ce qui **impacte négativement** sa **capacité nourrissante**, sa **capacité fertile**. Une couverture hivernale va permettre au sol de produire, du début au terme de l'hiver, une couche protectrice, riche en humus, qui de surcroît, sera également renforcée par les « ingrédients » constituants du paillage. Ils ne **manqueront pas au long cours de se décomposer en enrichissant le sol**.

LE « NEZ » DE GRDF

VISITE DANS LES RUES DE NOAILLAN

La commune de Noailan possède plus de 10 km de réseau de distribution de gaz naturel qui alimente environ 142 clients. Il y a quelques semaines, GRDF a vérifié la totalité du réseau de la commune, avec un véhicule de Surveillance Réseau, dans le cadre de sa politique de sécurité.

Le véhicule, un véritable laboratoire, aspire l'air ambiant en « reniflant » la chaussée grâce à des capteurs situés à l'avant du véhicule, au plus près du sol. Les capteurs sont capables de repérer une odeur de gaz extrêmement faible et de la localiser avec une extrême précision quel que soit le revêtement de la chaussée. Les informations sont analysées directement par un détecteur de méthane. En cas de présence suspecte le technicien procède à une analyse complémentaire et si besoin, une équipe d'intervention se déplace sur le site et réalise les réparations nécessaires.

Dans les zones non accessibles au véhicule, des techniciens GRDF parcourent à pied le réseau de gaz naturel, équipés d'appareils portatifs de détection.

Cette démarche préventive fait partie des nombreuses actions que GRDF réalise au quotidien sur le réseau de distribution afin de garantir une sécurité maximale des personnes et des biens.



BIEN VIEILLIR À NOAILLAN

DES ATELIERS POUR LES SÉNIORS DE PLUS DE 55 ANS

Afin que nos séniors profitent de leur retraite dans des conditions optimales, le CCAS de Noailan propose en collaboration avec l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires divers ateliers pour satisfaire le plus grand nombre d'entre vous. Ces ateliers débuteront en janvier ou février et seront gratuits. Pour vous inscrire, il vous suffit de venir en mairie aux horaires habituels d'ouverture des bureaux administratifs. Vous avez la possibilité de participer à plusieurs ateliers en fonction de vos envies.

LES ATELIERS :

Les ateliers « **vitalité** » sont faits pour appréhender une nouvelle étape dans sa vie, préserver sa santé, adopter une alimentation saine et équilibrée, favoriser son bien-être, prendre conscience des risques dans sa maison et rendre son logement plus sûr.



Les ateliers « **bien vieillir** » sont conçus pour vous apporter des réponses sur votre santé, votre équilibre physique et psychique, sur l'importance d'une bonne hygiène bucco-dentaire, comment préserver son autonomie, prévenir les risques de l'ostéoporose, connaître les effets négatifs et positifs des médicaments.

« **Form'bien-être** » vous proposera des exercices de respiration, de posture, de souplesse, comment gérer le stress et connaître les bases essentielles du sommeil pour en améliorer sa qualité. Vous pourrez prolonger chez vous les apprentissages avec des exercices sur les différents thèmes proposés.



Les ateliers « **Form'équilibre** » vous aiderons à fortifier certains muscles, à apprendre à se relever en cas de chute, à vous déplacer, vous tourner, monter des marches, franchir un obstacle, travailler l'équilibre les yeux fermés, tout autant de conseils qui vous aiderons à renforcer votre équilibre.

« **Le yoga du rire** », ses bienfaits sur la santé, la connexion entre la respiration et le rire. Apprendre les techniques et exercices du rire qui aident à cultiver un état d'esprit joyeux. Les bienfaits du rire sur la santé psychique et physique.



« **bien chez soi** » vous aiderons à avoir un logement pratique et les gestes et postures du quotidien, l'aménagement de la maison et des équipements existants.



Atelier « Vitalité »
 Animateur ; Pierre François MICHEL
 Les 10 et 18 Février 2020
 Les 10-17-24 et 31 mars 2020
 À la salle du conseil de 14h00 à 16h30

Atelier « Yoga du rire »
 Animateur ; Colette LEMAIRE
 Les 13-20 et 27 mars 2020
 Les 03-10-17-24 avril 2020
 Le 15 mai 2020
 À la salle de l'ancienne mairie de 9h45 à 11h00

MULTIMÉDIA UNE RÉUSSITE

L'association « Destination Multimédia » qui œuvre pour réduire la fracture numérique en milieu rural, propose aux plus de 60 ans des cours d'informatique gratuits.

Ils permettent aux séniors d'acquérir un minimum d'autonomie dans leurs démarches sur internet, l'utilisation de leur tablette ou smartphone.

En fonction des besoins, différents groupes sont constitués afin d'assurer une bonne qualité d'enseignement.

3 niveaux sont proposés :

- débutant,
- renforcement,
- confirmé.

Les inscriptions se font en mairie aux horaires d'ouverture des bureaux administratifs.

Début des cours fin janvier ou début février 2020.



Chères associations,
 Cette page du bulletin municipal vous est dédiée.
 Contactez-nous : communication@noaillan.fr

AGENDA

RÉVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

COMITÉ DES FÊTES

MARDI 31 DECEMBRE 2019

À la salle des fêtes à partir de 20 h 30

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

DIMANCHE 5 JANVIER 2020

À la salle des fêtes à 11 h 00

GOÛTER DES AINÉS

DIMANCHE 12 JANVIER 2020

À la salle des fêtes à 15 h 00

COMITÉ DES FÊTES SE DIVERTIR ET PARTAGER

Le comité des fêtes tient à remercier les noaillanais et les habitants des communes avoisinantes de faire de nos manifestations un moment de convivialité et de réussite.

En effet pour ceux qui ne le savent pas nous organisons chaque mardi soir des lotos à la salle des fêtes grâce auxquels nous pouvons financer dans l'intégralité les événements que nous vous proposons (Orchestre, DJ, repas, feu d'artifice, jeux gonflables, chapiteau, etc...) pour 2019 : en mars celtique, en juin fête de la musique, début septembre fêtes de la Saint Vincent, en octobre soirée Halloween et en décembre soirée du réveillon.

Nous vous invitons également tous les mercredis à la danse country salle de l'ancienne mairie.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur implication, à la mairie pour son appui logistique et aux personnes spontanées qui donnent un coup de main au fil du temps et du chemin.

Pour l'année 2020, nous vous donnons rendez-vous le samedi 08 février à la salle des fêtes pour notre assemblée générale annuelle. N'hésitez pas à nous rejoindre et bien sûr tout au long de l'année pour de nouvelles manifestations.

COMITÉ DES FÊTES
de
NOAILLAN

AMI-MOT PARTAGE, DÉCOUVERTE ET CRÉATION

L'association Ami-Mot remercie l'ensemble des généreux donateurs, Noaillanais, Langonnais... L'abonnement à une revue pour la classe à ciel ouvert du jeudi au Domaine Dubernet vous sera offert.

L'association Ami-Mot a participé à la fête de Noël organisée par Drôles d'asso avec la projection du film « MADAGASCAR ».

A cette occasion, une vente d'objets confectionnés lors d'un atelier couture ont été vendus.

Au cours du printemps, il vous sera à nouveau proposé une braderie avec des livres en excellent état pour le bonheur de tous.

Tout au long de l'année, l'équipe d'Ami-Mot est à l'écoute de vos idées et de vos envies, n'hésitez donc pas à venir nous les partager.



Courriel : amimot33@laposte.net

Facebook : Asso Ami-Mot

Téléphone : Martine GRATRAUD 0686750753



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE PARCOURS DU COEUR

La Fédération Française de Cardiologie vous invite à participer à la grande campagne nationale de SANTE PUBLIQUE sur les RISQUES CARDIO-VASCULAIRES en organisant un « PARCOURS DU CŒUR ».

Lors de cette campagne, vous aurez l'opportunité de pratiquer une activité en utilisant les équipements collectifs sportifs de la commune (parcours santé, sentiers de randonnées, piste du patrimoine ...). Cette dernière a été à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes.

Quelque soit votre âge, venez en famille.

- Vous informer sur la prévention
- Vous inviter aux gestes qui sauvent (gratuit) : massage cardiaque et utilisation d'un défibrillateur.
- Pratiquer une activité physique en partenariat avec vos associations locales.

Tout un programme qui vous est destiné pour permettre à chacun d'avoir la chance de sauver une vie.

Faisons de l'année 2020 la grande année du

« PARCOURS du COEUR » à NOAILLAN

le DIMANCHE **19 AVRIL 2020**

de **9H à 12H30.**

